

# Politique

## Mort d'Habyarimana : le témoin clé de l'enquête française a reconnu n'avoir pas assisté à l'attentat

Pierre Boisselet

Jeune Afrique, 28 septembre 2010

**Dans son audition du mois de juin, Joshua Ruzibiza a reconnu n'avoir pas lui-même assisté à l'opération, selon lui menée par le FPR, pour abattre l'avion de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana en 1994.**

Même après sa mort la semaine dernière, l'ancien membre du Front patriotique rwandais (FPR, de Paul Kagamé) Joshua Ruzibiza continue de faire entendre sa voix. Le procès-verbal de la dernière audition de ce témoin clé de l'enquête française sur l'attentat de 1994 contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, réalisée en juin dernier par les juges d'instruction français Marc Trévidic et Nathalie Poux, a été publié en intégralité sur le site de l'hebdomadaire français *Marianne*.

Cet attentat, dont la responsabilité a été longtemps au cœur d'une controverse entre Paris et Kigali, avait marqué le début du génocide rwandais, qui a fait 800 000 morts selon l'ONU.

### **À 90 kilomètres de Kigali**

Si Joshua Ruzibiza n'est pas revenu sur ses accusations à l'encontre de certains membres de la rébellion tutsie (accusations qui avaient été déterminantes dans la délivrance de mandats d'arrêt contre des proches de Paul Kagamé par le juge français Jean-Louis Bruguière), on apprend dans son audition qu'il n'a jamais été un témoin oculaire de l'attentat,

contrairement à ce que ses premières déclarations avaient laissé entendre. Le jour fatidique du 6 avril 1994, il se trouvait « à environ 90 kilomètres de Kigali [...] juste à la frontière avec l'Ouganda », a-t-il affirmé.

Cette affirmation « *confirme ce que les supérieurs hiérarchiques de Ruzibiza, dont James Kabarebe [...] ont toujours affirmé : il ne se trouvait pas sur les lieux au moment de l'attentat* », note la journaliste du quotidien belge *Le Soir*, Colette Braeckman, qui a également eu accès au PV de l'audition.

## Témoigner à la place d'autres personnes

Le témoignage que Ruzibiza avait présenté comme étant le sien venait en fait d'autres personnes (dont un certain « *Monsieur A* » qui aurait participé à l'opération). Il dit s'être attribué les propos afin de les protéger et suite à un accord passé avec l'officier judiciaire français Pierre Payebien, qui a recueilli sa première déposition, en 2003 après son arrivée en France. Sa venue avait été négociée contre son audition dans le cadre de l'enquête du juge Bruguière, a-t-il expliqué.

« *Pierre Payebien voulait que je donne le plus de détails possibles, mais j'ai indiqué que ce n'était pas possible sans mettre en danger*

*d'autres personnes* », a-t-il expliqué aux juges Trévidic et Poux mi-juin. « *Je lui ai donc proposé de parler à la première personne, c'est à dire de m'attribuer les agissements de personnes dont je ne voulais pas citer le nom mais dont j'étais sûr qu'elles voulaient témoigner elles aussi. J'ai donné à l'enquêteur le vrai nom de ces gens.* »

Sur le fond, Ruzibiza confirme donc l'essentiel de la première version de son témoignage (dans lequel il attribuait l'attentat au FPR) comme nous l'avons déjà relaté. Il semble par ailleurs disculper Rose Kabuye, qui figurait parmi les Rwandais que Jean-Louis Bruguière souhaitait interroger. « *Elle n'était pas du Haut Commandement, a déclaré à son sujet Ruzibiza, et personne ne m'a donné d'indications permettant de dire qu'elle a quelque chose à voir avec cette attaque.* »

Ruzibiza revient, toutefois, sur certains points des événements. Il affirme ainsi que le nom « *Network Commando* » (qu'il avait initialement donné au groupe du FPR chargé de l'attentat) était « *un nom fictif* ». Il n'y avait, à l'en croire, qu'un seul « *network* » du FPR au Rwanda, chargé de diverses missions, sous le commandement du général Kayumba Nyamwasa, aujourd'hui réfugié en Afrique du Sud et récemment victime d'une tentative d'assassinat.